

Décision Générale colonial

Décision n° 24-2602-1918 mesures

n° 24-2602-1918

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 14 juin 1918
Numéro JO n° 260 du 30/06/1918	Date du numéro 30 juin 1918

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 15 du dit le sergent Monsacré d la Brigade Indigène a été détaché au servie des Douanes. Ce sous-officier touchera à ce titre une allocation journalière de un franc cinquante centimes.